

Conseil du 20^{ème} arrondissement du 3 octobre 2022

Vœu des élus-es des groupes Paris en Commun, Communiste et citoyen et Génération.s relatif à l'aménagement de la Porte de Montreuil

Considérant le classement de la Porte de Montreuil au titre des Grand Projet de Renouvellement Urbain dans les années 2000 et son inscription en 2014 parmi les 200 quartiers d'intérêt national du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) ;

Considérant de ce fait que les habitantes-s de ces quartiers populaires de Paris, Montreuil ou Bagnolet attendent depuis plus de 20 ans une amélioration concrète de leur cadre de vie ;

Considérant que le projet d'aménagement d'une place métropolitaine végétalisée, voté au conseil de Paris en 2019 participe à la transition écologique des quartiers du nord est de Paris avec notamment +7000 m2 d'espaces plantés, + 4000 m2 d'espaces perméables, + 3400 m2 de pleine terre, et 224 arbres supplémentaires ;

Considérant que ces aménagements permettent de réduire de 20 % l'effet ilot de chaleur sur la place et augmente de 19 % la perméabilité des sols, conformément aux objectifs bio-climatique de la ville de Paris ;

Considérant la dangerosité et le caractère anxiogène de l'anneau central pour les cyclistes et les piétons et la nécessité de sécuriser cet espace en favorisant les mobilités douces ; grâce notamment à la création d'une piste cyclable et d'une large place centrale protégée des véhicules motorisés ;

Considérant l'impact considérable de l'échangeur périphérique actuel de la Porte de Montreuil sur la santé environnementale et la qualité de vie des riverain.es ;

Considérant que de nombreuses études internationales démontrent la nocivité du bruit, facteur notamment de stress, de troubles du sommeil, de risques cardio-vasculaires et psychologiques, mais aussi réduisant les capacités de concentration et d'apprentissage, sachant que comme toujours les enfants y sont encore plus sensibles ;

Considérant les demandes récurrentes des habitant.es et des puciers pour engager la couverture du périphérique depuis la Porte des Lilas jusqu'à la Porte de Vincennes ;

Considérant la nécessité de créer des activités économiques et de l'emploi dans ce quartier pour faire de cette place un lieu animé et de convivialité ;

Considérant la nécessité de réimplanter la recyclerie-ressourcerie, maillon fort du réemploi, de l'ESS et acteur incontournable en quartier prioritaire de la politique de la Ville ;

Considérant que ces constructions mobilisent des matériaux bio-sourcés et une boucle énergétique indépendante, conformément aux objectifs de sobriété et de neutralité carbone ;

Considérant le haut niveau d'attente environnemental vis-à-vis des bâtiments projetés sur la porte de Montreuil ;

Considérant la nécessité de pérenniser le marché « historique » et populaire des puces de Montreuil et l'accord trouvé avec les puciers pour leur installation temporaire à partir de 2023, 4 jours par semaine, avenue Leon Gaumont et Benoit Frachon ;

Considérant que la ville de Paris investit 100 millions d'euros dans ce projet de requalification urbaine, sociale et écologique d'un des quartiers les plus pauvres de Paris, dont 70 millions d'euros pour les espaces publics ;

Considérant que ce projet s'inscrit dans une stratégie globale d'investissement de la ville de Paris en faveur des quartiers des Portes du 20^{ème} avec la rénovation de 2600 logements HBM au titre du plan climat ou encore la restructuration de la cité Python Duvernois et la création d'un parc de 3 hectares à la Porte de Bagnole.

Considérant qu'il serait inacceptable que ce projet, lancé depuis plus de 20ans et maintes fois promis aux habitants-es soient remis en cause ou retardé ;

Sur proposition des élu·es des groupes Paris en Commun, Communiste et citoyen et Génération.s le conseil d'arrondissement émet le vœu :

- Que des discussions se poursuivent avec tous les acteurs du projet, permettant de s'assurer que les qualités environnementales et les usages des bâtiments prévus ont toujours tout leur sens dans le cadre de la Porte de Montreuil et des besoins des habitants de la place.

- Que soit admis la nécessité de protection phonique et de rez-de-chaussée actifs pour animer une place rénovée de plus de 200m de long.

- Que le « bilan arbres » de l'opération favorise les transplantations des sujets existants partout où cela est possible et que les abattages soient réétudiés afin de réduire encore l'impact des aménagements prévus.

- Que ce travail n'entraîne pas de remise en cause substantielle du calendrier de réalisation des aménagements de la Porte de Montreuil et ne modifie pas l'équilibre économique général du projet